



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### RÉUNION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL LOUP DANS L'AUBE

Troyes, le 4 février 2022

Le « plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage » prévoit la création dans chaque département d'un comité départemental du loup.

A ce titre, sous la présidence de Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, le comité départemental du loup dans l'Aube s'est réuni le jeudi 3 février 2022. Il est composé des services de l'État, des élus, des représentants du secteur agricole, de la chasse, et des associations concernés par la protection de la nature.

Cette réunion a permis de présenter la situation du loup au niveau national et départemental, ainsi que le cadre global qui entoure sa gestion.

En 2021, sur les dix-sept attaques recensées dans le sud du département en limite de l'Yonne, dix ont fait l'objet d'indemnités, la responsabilité du loup étant potentiellement engagée pour les vingt-et-une victimes (moutons) constatées. Les trois autres cas, dont la cause de la mort est à ce stade indéterminée, font l'objet d'expertises complémentaires dont les conclusions permettront d'indemniser les éleveurs ayant subi un préjudice attribué au loup.

Dans ce cadre, l'État soutient les éleveurs au travers d'aides significatives. Ainsi, depuis 2021, ils sont éligibles aux aides permettant l'acquisition de chiens de protection. A compter de 2022, 44 communes seront éligibles aux aides visant à acquérir des clôtures électrifiées.

Des fonds européens sont également accessibles aux éleveurs.

Le préfet de l'Aube rappelle l'importance de rendre les troupeaux moins vulnérables dans les secteurs concernés et de poursuivre la mise en œuvre des mesures de protection déjà en place.

La Direction départementale des territoires de l'Aube reste pleinement mobilisée pour le suivi de la situation et une mise en œuvre rapide de l'ensemble des dispositifs prévus par le plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage.

#### Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aubes.gouv.fr](mailto:pref-communication@aubes.gouv.fr)

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10